

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat
le 19 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DVD 201 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Julien BARGETON rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-1, L.2511-2 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de procéder à l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages causés aux intéressés lors d'accidents survenus sur la voie publique et dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder, à concurrence de 154.279,31 euros, à l'indemnisation amiable des tiers énumérés ci-après, en réparation de dommages causés aux intéressés lors d'accidents survenus sur la voie publique et dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Article 2 : la dépense correspondant sera imputée sur le chapitre 67, article 678, rubrique 820 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris sous réserve de financement.

DESIGNATION	DATE	MONTANT
ANDLER Stéphanie (CPAM)	24/01/2009	9.284,57 €
BAILLAIS Suzanne	05/10/2010	23.082,25 €
Ets BERGER (MATMUT)	05/09/2011	485,00 €
BLANC Jacqueline (CPAM)	21/09/2010	395,85 €
BONAN Judith (CPAM)	08/02/2011	9.741,74 €
BONAN Judith (AXA)	08/02/2011	57.750,00 €
Boucherie PALMERAIE DE FIGUIG	20/12/2011	2.685,50 €
BRIDELLE Jacqueline	15/12/2011	2.569,00 €
CLUZEAU Hugues (CPAM)	12/02/2011	548,45 €
COTIN Chantal (MACIF)	19/07/2011	156,76 €
DIEZ Rose (CPAM)	16/10/2010	141,18 €
DOUSSOT Grégory (Assurance Mutuelle des Motards)	20/04/2011	1.551,18 €
DULAC Yvette (CPAM)	05/02/2010	375,16 €
FABRY Jeannine (CPAM)	15/03/2011	1.710,77 €
GUILLAUME Marie-Odile (CPAM)	20/07/2011	116,06 €
HELAINÉ René	04/11/2011	5.678,50 €
JEHLEN Noël (CPAM)	16/12/2009	187,36 €
MAILLARD Françoise (CPAM)	08/09/2009	704,14 €
MANSOUR Abdelghani	20/09/2011	4.370,00 €
MELIN Daniel (CPAM)	29/04/2010	499,68 €
NAHON Michèle (CPAM)	20/07/2010	152,78 €
PASQUIER Josette	03/02/2010	21.941,00 €
RAMEL Colette	30/11/2011	8.817,35 €
SWIERCZYNSKI Dan (CPAM)	09/05/2009	268,86 €
THIESSON Muriel (CPAM)	21/02/2010	1.066,17 €